

IDÉES

SOUS-FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Le calcul de Pierre Fortin est hasardeux et non fiable

C'est l'estimation de la CREPUQ qui est conforme aux règles de l'art

ROBERT LACROIX

Professeur et recteur émérite, UdeM

CLAUDE MONTMARQUETTE

P.-d.g. du CIRANO

Deux études récentes concluent à un écart de revenus entre les universités québécoises et les universités canadiennes hors Québec. La CREPUQ estime l'écart à plus de 800 millions de dollars pour les années récentes, alors que le professeur Pierre Fortin l'évalue à 300 millions.

Comme d'autres organismes provinciaux, la CREPUQ a privilégié l'approche par les revenus pour discuter du sous-financement relatif des universités québécoises. La raison principale est que nous avons pour ce faire des données complètes pour chacune des universités canadiennes ramassées par des organismes reconnus et fiables. Une approche par les dépenses n'est pas impossible, mais fort complexe et nécessite une série d'hypothèses et d'approximations plus ou moins arbitraires.

Pierre Fortin, qui veut se rapprocher d'une approche par les dépenses sans avoir vraiment les données sur les dépenses, tente de corriger la mesure produite par la CREPUQ de façon à établir quelle part de l'écart de revenu serait «justifiée» par la situation avantageuse du Québec en matière de prix des ressources universitaires.

Il affirme que le Québec est capable d'attirer la même compétence de professeurs universitaires avec des salaires inférieurs de 15,7% à ceux

payés en moyenne dans le reste du Canada, essentiellement dû au coût de la vie inférieur au Québec. Pour les autres dépenses, il estime qu'il en coûte 7% de moins au Québec. Comme les universités sont des corporations à but non lucratif, il postule que les dépenses sont égales aux revenus et il suffit alors de dégonfler les revenus requis pour assumer les dépenses et le sous-financement en est réduit d'autant.

Cette approche est, à notre sens, hybride, hasardeuse, difficile et pas nécessairement fiable.

15,7% ou 8,2%?

Fortin prend le ratio du salaire hebdomadaire moyen des cadres supérieurs entre le reste du Canada et le Québec pour justifier un premier facteur de correction à la baisse de 15,7% des masses salariales des universités du Québec. L'argument étant qu'il s'agit d'un groupe compétitif que l'on réussit à attirer ou garder au Québec. Mais en fait, lorsque l'on prend le ratio du salaire moyen des professeurs d'université dans le reste du Canada sur le salaire moyen des professeurs d'université du Québec, nous obtenons 8,2% et non 15,7% comme écart, une différence importante. La question est de savoir si cet écart négatif constaté de 8,2% est trop faible ou trop élevé dans le cas des professeurs d'université et si leur salaire devrait être ajusté à la baisse ou à la hausse. Par exemple, devant les difficultés croissantes de recrutement et de rétentions qu'elles vivaient, au moins deux grandes universités québécoises, McGill et Montréal, ont mis en place, il y a un certain nombre d'années, une politique salariale arrimée sur la situation prévalant au sein du groupe de quinze grandes universités de recherche du Canada.

Si on veut discuter du pouvoir d'achat, il faudrait aussi introduire la fiscalité. Pierre Fortin ignore cette question en faisant l'hypothèse que les impôts sont plus lourds au Québec, mais qu'il y a aussi plus de services. C'est vrai, mais le système fiscal québécois, dans les revenus comme dans les dépenses, est plus progressif au Québec que dans le reste du Canada, de sorte que les hauts salariés contribuent proportionnellement plus au Québec pour les services reçus que leurs collègues canadiens hors Québec.

Par ailleurs, au Québec environ 65% de l'offre universitaire se trouve dans une très grande ville, en l'occurrence Montréal, contre environ 25% dans le reste du Canada. Le coût de la vie est moins élevé hors des grands centres, notamment au chapitre du logement. Ceci vient encore une fois modifier les facteurs de correction retenus. En somme, les salaires payés aux professeurs d'université au Québec et ailleurs au Canada reflètent bien la réalité vécue sur ce marché académique mondial et il serait dangereux de tenter de le modifier arbitrairement.

Les dépenses des universités

Pierre Fortin applique le facteur de correction de 15,7% sur l'ensemble de la masse salariale des universités, qui correspond à 76% du total de leurs dépenses de fonctionnement. Or, le salaire des professeurs ne représente qu'environ 50% du total de la masse salariale des universités. L'autre 50% est composé des salaires du personnel de soutien. Ces derniers sont majoritairement assimilés à la fonction publique et syndiqués. De fait, le personnel syndiqué dans certaines universités québécoises prend comme référence la rémunération dans les municipalités, laquelle est plus

élevée que dans les autres secteurs de l'économie. Les différences de prix unitaire que l'on pourrait établir en comparant avec la situation dans les autres provinces ne seraient peut-être pas si avantageuses pour le Québec que ce que pourrait faire croire un indice des prix basé sur des catégories d'emploi qu'on tenterait d'apparier avec le personnel universitaire.

Pour les autres dépenses (bibliothèque, équipements de laboratoire et de bureau, matériaux de laboratoire et de bureau, matériel informatique, etc.) qui représentent 26% des dépenses totales, Pierre Fortin applique une réduction de coût de 7% du fait qu'elles sont encourues au Québec. Il serait tout de même surprenant que les prix de ces produits particuliers, achetés en grande partie auprès d'entreprises multinationales, coûtent moins cher au Québec qu'ailleurs. L'exemple des livres et revues scientifiques va dans le sens contraire compte tenu du fort pourcentage de publications de langue française achetées par les bibliothèques des universités québécoises et dont les prix sont généralement plus élevés que les livres de langue anglaise. Dans le doute, et sans données précises, il est préférable de s'abstenir.

En somme, l'écart de revenus entre les universités québécoises et les universités du reste du Canada existe et l'estimation faite par la CREPUQ est conforme aux règles de l'art. Cet écart est non seulement important, mais s'élargit depuis plus d'une décennie. Par ailleurs, comme cela a été clairement démontré, le différentiel Québec/reste du Canada dans les droits de scolarité et autres frais acquittés par les étudiants en est clairement la source principale.